

Délibération du Conseil Municipal
de Labastide-Marnhac

Présents : Sylvia BAQUE - Jean Jacques BOUSQUET - Marie CALMON LAGARRIGUE - Fabrice CLARY - Julian GOMEZ
Benoît JURASCHER - Jean Marc LAVIAT - Sylvie LOUIS - Pierre MASSA BEFU - Josiane MIO BERTOLO

Absents :

Evelynne CRABOL - Evelyne DESCHAMPS - Olivier TAUBANO - Liliane RESSEGUIER - Daniel JARRY

Le conseil municipal, réuni le 3 avril 2025, sous la présidence de Marie CALMON LAGARRIGUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Daniel JARRY, Maire de Labastide-Marnhac, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, hors de la présence de Mr le Maire :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes
Opérations de l'année	7 982.99 €	27 473.44 €	18 710.68 €	23 196.14 €
Résultats de l'exercice		19 490.45 €		4 485.46 €
Résultats antérieurs reportés			69 680.62 €	
Résultats de clôture		19 490.45 €	65 195.16 €	
Résultats à réaliser				
Résultats définitifs		19 490.45 €	65 195.16 €	

Affectation des résultats
Titre à enlever au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 19 490.45 €
Déficit d'investissement reporté : - 65 195.16 €
Ligne 002 (section de fonctionnement) : 0

2° adopté dans les mêmes termes le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA, receveur

Nombre de membres en service : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour : 10 Contre : 0

Ont signé le registre des délibérations :


La Présidente, Marie CALMON LAGARRIGUE

